

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées



A.B.S.E.A.H.

Le Bourg

12370 BELMONT SUR RANCE

contact@abseah.fr

www.abseah.fr

PROJET ASSOCIATIF

Validé par le Conseil d'Administration du 12 mai 2023

2023 – 2027

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

2. VALEURS ET MISSIONS DE L'ABSEAH

3. BILAN DES ACTIONS ET RÉALISATIONS DES DERNIÈRES ANNÉES (2016 / 2020)

3.1. Favoriser la participation et une gouvernance citoyenne

3.2. Améliorer les conditions de vie et de soins par la poursuite de la modernisation des structures

3.3. Adapter la formation des personnels

3.4. Rechercher les conditions d'une plus grande inclusion sociale

3.5. Mettre en œuvre des coopérations et des mutualisations

3.6. Communiquer pour rendre visible notre engagement et la pertinence de nos actions

4. POINTS FORTS ET AXES D'AMÉLIORATION

5. ORIENTATIONS 2023 - 2027

5.1. Renforcer l'amélioration constante de la qualité de l'accompagnement des parcours en permettant à chaque personne d'exprimer son choix

5.2. Œuvrer à l'attractivité et accompagner l'évolution des métiers par une Gestion des Ressources Humaines attentive

5.3. Améliorer l'accès de chacun à un lieu de vie adapté à ses attentes et besoins

5.4. Intégrer dans le fonctionnement et les projets la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

5.5. Développer l'ancrage territorial

5.6. Négocier dans le cadre des CPOM(s) les axes stratégiques et les moyens financiers adaptés au regard des objectifs de ce projet associatif

CONCLUSION

PRÉAMBULE

Ce présent projet associatif a pour objet de fixer les lignes directrices de la politique associative, de sa gouvernance, pour les prochaines années. Décliné en feuille de route annuelle du Conseil d'Administration, il devra être régulièrement évalué.

Objet de sens, d'adhésion et de cohésion, il vient préciser les valeurs et les fondamentaux inscrits dans les statuts de l'Association.

L'ABSEAH, Association à but non lucratif, garantissant une réponse adéquate et désintéressée, s'inscrit dans une double légitimité :

- A la fois une légitimité militante, définie comme la capacité à mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

- Mais aussi une légitimité opératoire, visant à inscrire ses actions et ce projet dans une déclinaison locale et territoriale des politiques sociales, par une gestion à la fois rigoureuse mais aussi ambitieuse.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de **S**ervice **E**t d'**A**ccompagnement pour personnes **H**andicapées

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ABSEAH est une association qui s'est fixée pour mission **l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**, notamment handicap mental et psychique par la création et la gestion des structures adaptées à une amélioration continue de leur qualité de vie.

La mission globale des professionnels et bénévoles impliqués dans l'ABSEAH est d'être au service et d'accompagner la personne en situation de handicap pour favoriser son épanouissement par l'amélioration constante de la qualité de sa vie et de son bien-être.

L'ABSEAH, dont le siège se situe à Belmont sur Rance en Aveyron, est née en 1982, faisant suite à la création originale de « l'Association de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) de Belmont » en 1961 dont l'activité est concrétisée en 1964 par l'ouverture d'un IMP de 48 lits.

Ses activités se sont largement étendues au fil des ans avec la création et la gestion de **6 établissements ou services** adaptés au vaste champ du domaine du handicap, avec de multiples évolutions historiques dans les dénominations officielles des différentes structures.

Ces structures accompagnent aujourd'hui 220 personnes en situation de handicap qui s'appuient sur le professionnalisme de 150 équivalent temps plein de salariés.

- Une **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** de 36 places,
- Un **Foyer de Vie (FV)** de 31 places,
- Un **Foyer d'Hébergement (FH)** collectif et en semi-autonomie de 33 places,
- Un **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S)** de 46 places,
- Un **Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (E.S.A.T.)** de 71 travailleurs,
- Une **Entreprise Adaptée (E.A.)**, « la Biscuiterie des Cazes » de 17 salariés.

La spécificité de chacun de ces établissements est précisée sur le site internet de l'Association : www.abseah.fr

L'ABSEAH est également à l'origine de 2 Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de proximité :

- Avec le SHERPA, gestionnaire de l'EHPAD inter-cantonal, le GCSMS des Terres Rouges « GTR » qui a créé et gère la cuisine centrale à Belmont sur Rance.
- Avec l'ADPEP12, le GCSMS « GAP12 » qui gère un Foyer de Vie de 15 places pour personnes handicapées vieillissantes « Les Paredous » au Truel.

Une plateforme inter-associative a également été créée avec les associations des CHARMETTES, l'ADPEP12, AMIO (2ISA) et le GAP 12 pour coopérer et mutualiser certains moyens.

Le « **vivre ensemble** » et la proximité dans le bourg de Belmont sur Rance et dans le Saint-Affricain sont ainsi une réalité de plus de soixante ans.

La gouvernance de l'Association est assurée par un **Conseil d'Administration** de 20 membres maximum, dans lequel les familles des personnes en situation de handicap sont largement

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de **S**ervice **E**t d'**A**ccompagnement pour personnes **H**andicapées

représentées. Ce Conseil est en lien étroit et très fréquent avec la **Direction Générale et les cadres** des établissements et services (cf. « Statuts de l'Association » sur www.abseah.fr).

2. VALEURS ET MISSIONS DE L'ABSEAH

Être au service de la personne en situation de handicap pour favoriser l'amélioration constante de la qualité de sa vie, telle est l'orientation essentielle de l'ABSEAH définie dans ses statuts, révisés en 2016.

*« L'Association se fixe comme but **le service et la défense des droits, des personnes en situation de handicap**, et plus particulièrement des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, prioritairement par la création et la gestion de structures destinées à accueillir et/ou à accompagner ces personnes.*

Le rôle de ces structures est de promouvoir et mettre en œuvre tout ce qui peut être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel, moral et affectif des personnes en situation de handicap en matière d'éducation, de rééducation, d'adaptation, d'accompagnement vers le travail, d'intégration sociale, d'hébergement, d'organisation de loisirs, de développement et maintien des capacités ».

L'ABSEAH, inscrite dans des valeurs humanistes fortes, revendique son engagement au service des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et de leurs familles.

Le présent **projet associatif 2023-2027** se doit de continuer à décliner les valeurs fondatrices de l'ABSEAH et ses orientations pour pérenniser son action dans un nouvel environnement et confirmer ses missions en direction des personnes dont l'accompagnement lui est confié.

Dans le cadre de la loi, des compétences et des pratiques professionnelles de son personnel, elle organise son activité et structure ses moyens en direction :

*** Des personnes en situation de handicap :**

- Accueil en sites adaptés et agréables à vivre,
- Orientation adaptée à leurs possibilités, leurs attentes et leurs souhaits,
- Aide à la personnalisation de leur projet d'accompagnement, à la continuité et la fluidité de leur parcours au sein de l'institution,
- Accompagnement dans leurs choix de vie, en adéquation avec leurs capacités personnelles,
- Aide à une intégration en milieu ordinaire et suivi chaque fois que possible de façon à prévenir et éviter d'éventuelles difficultés d'adaptation,
- Ecoute et information afin qu'elles prennent leur juste place dans l'institution, notamment au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS) propres à chaque structure, favorisant leur expression et leur participation active,
- Accompagnement, l'âge venant, dans leur choix de conditions de vie à la retraite.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

* Des familles et des proches :

- Accueil, information et communication sur la structure et son fonctionnement,
- Ecoute et association à la définition du projet personnalisé,
- Sollicitations pour une participation active à la vie de l'Association,
- Aide et soutien lors d'évènements indésirables.

* Des professionnels accompagnants :

- Recrutement de personnels qualifiés et motivés,
- Formation continue pour l'adaptation et le renouvellement des savoirs,
- Soutien au développement des fonctions et à l'évolution professionnelle,
- Aide et soutien lors d'évènements indésirables,
- Management bienveillant et dialogue social attentif.

3. BILAN DES ACTIONS ET RÉALISATIONS DES DERNIÈRES ANNÉES (2016/2020)

Le précédent projet associatif (2016-2020) préconisait l'innovation dans les réponses sociales comme un enjeu de qualité dans les orientations suivantes :

3.1. « Favoriser la participation et une gouvernance citoyenne au travers d'une meilleure prise en compte des *Conseils de la Vie Sociale (CVS)* et l'organisation d'enquêtes de satisfaction afin de vérifier la cohérence des actions menées et de mesurer les résultats obtenus ».

Un CVS est organisé conformément à la loi de 2002-2, sur un rythme d'à minima 3 fois par an, dans chaque structure (FV, MAS, FH, ESAT). En font partie, des élus des personnes accompagnées, des représentants des familles et des délégués des salariés. La direction et le Conseil d'Administration y sont aussi représentés.

Tous les participants sont invités à donner leur avis et exprimer leur satisfaction ou leurs doléances sur des points d'actualités (activités, travaux, équipements, etc.). Un suivi des décisions et actions correctives entreprises est systématiquement effectué.

3.2. « Améliorer les conditions de vie et de soins par la poursuite de la modernisation des structures ».

Sur les 12 dernières années, l'ABSEAH a réalisé de nombreux investissements immobiliers (acquisitions et rénovations) pour un montant de plus de 10 millions d'euros. Parmi les plus marquants, la restructuration de la MAS en 2012, la modernisation des ateliers de l'ESAT en 2014, la restructuration du FV (2018) et du FH (2019), de nouveaux locaux pour le SAVS à Belmont sur Rance (2020) et des aires de détente et d'activités (Cf. historique et travaux sur le site internet).

Ces évolutions ont grandement amélioré les conditions de vie et de confort des personnes accompagnées ainsi que les conditions de travail du personnel.

3.3. « Adapter la formation des personnels aux mutations des profils des personnes accueillies et accompagnées ».

L'adaptation à l'emploi renvoie aux ajustements des pratiques et au développement des compétences dans l'exercice d'une activité professionnelle en fonction du contexte de travail. L'ensemble des professionnels est concerné par l'adaptation à l'emploi au regard des populations accompagnées. En effet, quels que soient la fonction occupée, le rôle et la proximité avec les personnes accompagnées, l'activité professionnelle de chacun est en lien avec une mission d'accompagnement. En ce sens, il convient de prendre en compte les caractéristiques et les besoins différenciés en matière d'adaptation à l'emploi.

L'ABSEAH, au travers de son plan de développement des compétences met en œuvre des apports théoriques et pratiques auprès des personnels sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

** Formations collectives :*

- Formations définies via les fiches actions du CPOM (analyse des pratiques...).
- Formations relatives à l'évolution des pathologies des personnes accompagnées.
- Formations relatives aux problématiques rencontrées dans chaque établissement.
- Formations liées à la « prévention des risques ».

** Formations individuelles :*

- Formations proposées par l'OPCO Santé.
- Formations nécessaires au maintien dans l'emploi.

3.4. « Rechercher les conditions d'une plus grande inclusion sociale par un travail adapté, l'accès à la culture, aux sports et aux déplacements selon les aptitudes et aspirations des personnes ».

** Le travail adapté*

L'ESAT « Les Ateliers de la Plaine » remplit pleinement sa vocation médico-sociale en proposant aux personnes orientées par la MDPH. Des activités diversifiées permettent à chacun de s'interroger sur son rapport au travail et de contribuer à son épanouissement, sans restriction ou discrimination à l'admission, et ce conformément aux valeurs et à l'éthique de l'Association.

Un plan de formation conséquent des ouvriers, une participation active au dispositif « Différent & Compétent » depuis sa création dans notre région, un engagement annuel dans la proposition de « Duo Day », tout comme la réalisation de chantiers « hors les murs » et la mise en œuvre de prestations de service en entreprise, sont autant de vecteurs d'inclusion proposés vers le milieu ordinaire, dans le respect du choix de chaque ouvrier, exprimé dans le cadre de son projet personnalisé.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

L'Entreprise Adaptée « La Biscuiterie des Cazes » a poursuivi sa restructuration durant la période 2016 - 2020.

L'acquisition des locaux jusqu'alors en location, l'achat de locaux adjacents complémentaires ont permis de doubler la surface de production. La rénovation et la réorganisation des différents ateliers de fabrication, l'évolution du parc « machines », la formation des personnels et la structuration des ressources humaines, la Recherche & Développement, sont autant de facteurs qui doivent permettre à l'Entreprise Adaptée d'augmenter son Chiffre d'Affaires de manière conséquente, et de se projeter sereinement dans l'avenir, sans perdre sa dimension « d'adaptation » aux salariés et d'inclusion chaque fois que souhaitée par ceux-ci.

* Le Sport Adapté, les Loisirs et la Culture

En juin 2021, les statuts de l'Association Belmont Sport Adapté, Loisirs et Culture ont été réactualisés.

Cette Association a pour objet les thèmes suivants :

- Favoriser l'inclusion des sportifs des établissements de l'ABSEAH à travers les spécificités du sport adapté, mettre en avant leurs capacités, leurs potentiels à évoluer, à se dépasser.
- Préparer et faciliter la participation aux rencontres départementales.
- Faire connaître les actions culturelles menées au sein des établissements de l'ABSEAH, mettre en avant le potentiel créatif et artistique des usagers.
- Faciliter l'accès aux manifestations culturelles locales.

Depuis, le Bureau et le Comité Directeur de cette Association se réunissent régulièrement et l'Assemblée Générale valide chaque année la dynamique et la bonne gestion des actions engagées dans ce cadre.

* Des animations et moments de convivialité

Après 2 années de restrictions sanitaires, différentes manifestations festives ont pu revoir le jour en 2022, réunissant les personnes accompagnées, les familles et les proches, les professionnels et les divers partenaires du village et des environs.

3.5. « Mettre en œuvre des coopérations et des mutualisations à la recherche de synergies au travers de temps d'échanges et de réflexions entre acteurs sur le territoire ».

* Sur le territoire départemental

Les Groupements de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS), le Groupement des Terres Rouges (GTR Cuisine Centrale) avec le SHERPA (EHPAD inter cantonal) et le Groupement ABSEAH/ADPEP12 (GAP12) permettent une coopération effective et continue avec ces deux Associations.

L'ABSEAH a aussi été « la cheville ouvrière » de la constitution d'une **plateforme inter associative matérialisée par une convention de partenariat et réciprocité** signée en mars 2021 entre l'ABSEAH (Belmont-sur-Rance), l'ADPEP12 (Rodez), LES CHARMETTES (Millau), AMIO (pour

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

2ISA à Millau) et le GAP12 (Le Truel). Cette convention concrétise une volonté de coopérer et mutualiser dans le respect :

- Des gouvernances associatives en place.
- D'une transparence des positions associatives, gage de confiance réciproque.
- D'un pilotage partagé entre Gouvernance (Administrateurs) et professionnels (Directions Générales).
- D'une possibilité élargie de choix de parcours et d'activités pour les personnes accompagnées.

Cette convention est complétée par un règlement de fonctionnement de son comité de pilotage, de prise de décision et de position.

A ce titre, et pour exemple, la réponse à l'appel à projets « ESMS & Numérique », (Cf. dernier paragraphe 5.3 de ce projet), initiée dès 2020, pour l'acquisition et le déploiement d'un logiciel « Dossier Usager Informatisé » (DUI), prend tout son sens.

* Sur un périmètre plus large

L'ABSEAH, en accord avec ses partenaires, fait partie :

- Du Conseil Territorial de Santé (CTS) de l'Aveyron.
- Du syndicat d'employeurs NEXEM et, à ce titre, membre de la commission départementale d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social.
- De l'Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux d'Occitanie (URIOPSS Occitanie) et par-delà de l'UNIOPSS (Union nationale).
- Du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

3.6. « Communiquer pour rendre visible notre engagement et la pertinence de nos actions »

Le site internet www.abseah.fr, régulièrement actualisé, offre une présentation de l'Association, de ses valeurs et de son histoire.

On y retrouve ses statuts, le présent projet associatif et l'organisation de sa gouvernance. Y sont également présentés en détail les différents établissements et services gérés par l'Association et leur fonctionnement ainsi que les liens avec les partenaires locaux et départementaux.

D'autres outils à destination des familles et des proches, se développent (gazette, petit journal...) afin de diffuser les nouvelles propres aux établissements et services.

4. POINTS FORTS ET AXES D'AMÉLIORATION

Un certain nombre de données positives permettent d'assurer le bon fonctionnement reconnu de l'Association et de ses structures.

Des points d'amélioration sont cependant identifiés et devront être pris en compte dans les orientations et les actions à mener dans ce projet associatif.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de **S**ervice **E**t d'**A**ccompagnement pour personnes **H**andicapées

Points forts	Points d'amélioration
<p>Forte implication globale du personnel et des instances de gouvernance (CA, DG).</p> <p>Complémentarité dans le pilotage entre administrateurs et direction.</p> <p>Gestion budgétaire rigoureuse et équilibrée.</p> <p>Veille législative et réglementaire permanente.</p> <p>Implication des administrateurs et notamment des représentants des familles.</p> <p>Négociations actives et argumentées de financements avec les Autorités de Tarification et de Contrôle (Département et ARS).</p> <p>Nombreuses acquisitions et travaux de rénovation depuis 12 ans.</p>	<p>Axes d'amélioration issus des évaluations externes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approfondir la démarche d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques.- Les projets d'établissements doivent être réactualisés en 2025 en tenant compte des besoins des personnes accompagnées en fonction des nomenclatures SERAFIN-PH.- De même, réactualiser entre 2023 et 2027 les outils de la loi 2002-2 et les rendre accessibles.- Poursuivre la politique actuellement en place de développement des partenariats.- Formalisation et/ou mise à jour et diffusion auprès des professionnels des diverses procédures.- Travailler sur l'architecture et le confort (thermique) de certains bâtiments afin d'améliorer l'accompagnement des personnes.- Mener à terme les travaux programmés et inscrits dans les CPOM(s) en cours de négociations.

L'atteinte de ces points forts et des objectifs attendus sur les axes d'améliorations est néanmoins conditionnée par des contraintes juridiques et réglementaires toujours plus prégnantes et par le respect du cadre budgétaire négocié.

5. ORIENTATIONS 2023 - 2027

L'ABSEAH doit continuer à assurer et améliorer la garantie de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et rester active dans l'appréhension des mutations sociétales et de l'environnement.

Elle doit prendre en compte l'évolution des situations des personnes accompagnées, **à tous les âges de la vie**, proposer des solutions adaptées aux besoins exprimés ou évalués de celles-ci, adapter l'offre de service, favoriser le maintien des personnes dans leur lieu de vie, et ce, quel que soit l'établissement ou le service concerné, (Cf. Paragraphe 5.3 de ce projet, tant pour le FH que pour la MAS et les autres établissements de l'Association) dans la limite des moyens et compétences (au regard de la dépendance des personnes accompagnées) de chaque structure.

Dans ce cadre, l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap, l'augmentation de la dépendance liée au vieillissement, l'accueil de personnes handicapées vieillissantes issues d'autres structures, sont des enjeux majeurs, des défis à relever, en terme de prise en compte des besoins évolutifs d'accompagnement, d'adaptation des parcours, pour les différents établissements et services de l'Association.

Dans ce but, une série d'orientations et d'objectifs ont été définies par le Conseil d'Administration pour la période 2023-2027.

5.1. Renforcer l'amélioration constante de la qualité de l'accompagnement des parcours en permettant à chaque personne d'exprimer son choix

** Concept d'autodétermination*

Les orientations qui suivent se doivent, dans leurs déclinaisons, de prendre en compte le **concept d'autodétermination** qui peut être défini comme suit :

« Les personnes en situation de handicap, ont comme chaque citoyen, des projets et des aspirations pour leur propre vie. Exercer tel métier plutôt qu'un autre, habiter en autonomie à tel endroit, exercer une activité sportive ou culturelle, vivre en couple... toutes ces dimensions naturelles de la vie de chacun peuvent être rendues difficiles d'accès ou empêchées en raison des conséquences liées à un handicap. Des aides peuvent donc intervenir pour compenser le handicap, rendre accessible les environnements, faciliter la réalisation de ces projets. Pour faire intervenir ces aides et construire cette vie, il faut formuler ses choix, exprimer ses propres besoins et organiser la réponse à ceux-ci.

Or, pour un certain nombre de personnes, cette étape est empêchée, en raison du handicap d'une part, mais également en raison de phénomènes d'autocensure, de méconnaissance des possibilités, de craintes, ou de non-respect de la part des environnements des choix exprimés. L'offre de réponses spécifiques, adaptées, sécurisantes reste souvent la seule qui détermine le choix des personnes, et la demande est encore trop souvent contrainte de s'adapter à ce qui est possible et proposé.

Il est nécessaire de renforcer la capacité des personnes à formuler le projet de vie et faire valoir plus fortement leurs choix, leurs souhaits et leurs préférences, et du besoin qu'elles estiment

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

être prioritaire à couvrir dans le respect de leurs droits fondamentaux notamment consacrés dans la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH) et dans les textes nationaux.

Ainsi, **l'autodétermination doit être considérée comme un principe** selon lequel nul ne devrait se prononcer sur les (in)capacités d'une personne tant que celle-ci n'a pas essayé, testé, expérimenté ce qu'elle souhaite dans des conditions environnementales adéquates ».

Il s'agira donc de renforcer encore l'écoute, l'expression et la participation des personnes accompagnées, des familles et des salariés accompagnants :

- Au travers des CVS et notamment en intégrant la réforme des CVS (décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et autres formes de participation).

- Au travers de l'élaboration et l'évaluation du Projet Personnalisé en s'appuyant sur les besoins identifiés des personnes et les prestations réalisées en réponse à ces besoins (selon les nomenclatures SERAFIN-PH).

- En développant encore les pratiques et les partenariats permettant d'améliorer les parcours de soins et d'accompagnement des personnes.

- En rendant les personnes actrices des actions de l'Association. Pour cela, il est nécessaire de développer la « pair-aidance ».

- En renforçant les temps de convivialité, d'activité et d'inclusion en milieu ordinaire.

- En développant au sein de l'Association la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage.

* Plan de Transformation des ESAT

De même, au regard de la spécificité de l'ESAT, et des récentes évolutions réglementaires, il conviendra de prendre en compte et de mettre en œuvre les mesures du **Plan de Transformation des ESAT**, conformément à la Circulaire DGCS 2022/139 du 11 mai 2022 et au Décret 2022-1561 du 13 décembre 2022.

Dans les faits, ce plan réaffirme le soutien au modèle des ESAT, acteurs médico-sociaux dont le rôle est reconnu, mais pose la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique, notamment :

- En confortant la mission d'accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle à l'intérieur de l'ESAT mais aussi pour ceux dont c'est le projet, de l'ESAT vers le milieu ordinaire adapté ou classique.

- Et en créant de nouveaux droits pour les travailleurs d'ESAT.

Décliné en une trentaine de mesures transformatrices, ce plan comporte trois axes principaux :

- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des travailleurs en ESAT (enrichir et mieux garantir les droits des personnes en situation de handicap accompagnées en ESAT).

- Favoriser une dynamique de parcours pour les travailleurs, à l'intérieur de l'ESAT, mais aussi de l'ESAT vers le milieu ordinaire pour ceux dont c'est le projet (diversifier, fluidifier leur parcours professionnel et renforcer leur accompagnement).

- Accompagner le développement de l'activité des ESAT pour favoriser la montée en compétence et l'employabilité des travailleurs (apporter un soutien à l'investissement nécessaire à la transformation des ESAT).

* Démarche qualité

Les structures inscrivent leurs actions dans une démarche continue d'amélioration de la qualité afin de toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes accueillies et de leur entourage, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal, qui structurent notre accompagnement.

5.2. Œuvrer à l'attractivité et accompagner l'évolution des métiers par une Gestion des Ressources Humaines attentive

Une préoccupation majeure du secteur médico-social (voire de tout le secteur sanitaire de manière plus générale) est liée au manque d'attractivité des métiers et à une valorisation salariale insuffisante. Cela peut se traduire par des difficultés de recrutement qui peuvent mettre en tension l'accueil et l'accompagnement au quotidien des personnes en situation de handicap, dans le respect de nos valeurs.

Dans ce contexte, il convient d'apporter des réponses « réalistes » et de proximité :

- Par une mise en œuvre et une communication effective sur la Qualité de Vie au Travail au sein des établissements et services de l'ABSEAH.

- Par l'élaboration d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

- Par un Plan Pluriannuel de Formation pertinent et suivi.

Parallèlement, l'Association doit poursuivre sa mobilisation pour une revalorisation de l'attractivité des métiers, pour une revalorisation salariale de tous les professionnels par le biais des différentes organisations et fédérations, auprès des pouvoirs publics, des élus à tout niveau, auprès des Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC), et obtenir des évolutions conventionnelles acceptables (Convention Collective Unique de Branche Étendue).

5.3. Améliorer l'accès de chacun à un lieu de vie adapté à ses attentes et besoins

La poursuite de l'adaptation des locaux et des équipements sera une des réponses majeures pour faciliter la vie des usagers et des professionnels. Plusieurs projets sont déjà identifiés sur les années 2023-2027, et notamment :

* Sur le plan des infrastructures

- Le développement de modes **d'hébergement alternatif en semi-autonomie** est un objectif prioritaire pour diversifier l'offre d'accompagnement et accéder aux attentes des personnes du Foyer d'Hébergement (inclusion et autodétermination) au même titre que la réponse à apporter aux **Personnes Handicapées Vieillissantes** (en sortie d'ESAT notamment). Une réponse à la vétusté

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

des locaux actuels, certes provisoires, doit être apportée soit par des projets de rénovation, de recherches de nouvelles locations, voire de création/construction de logements adaptés aux aspirations des résidents.

- **Au niveau du siège**, un bureau supplémentaire ainsi qu'une salle d'accueil « visiteurs » doivent être réalisés par réaménagement de l'ancien local d'archives, devenu trop exiguë. Dans la foulée, un bâtiment plus vaste, sur 2 niveaux, sera construit à proximité des services administratifs et financiers de l'ABSEAH pour rassembler l'ensemble des archives de plus de 60 années, disséminées à ce jour sur les différents établissements et services de l'Association.

- **Sur le site de la Maison d'Accueil Spécialisée**, après une 1^{ère} phase de travaux réalisée au cours de l'année 2022 (agrandissement des vestiaires et des sanitaires pour le personnel, individualisation des chambres doubles, point d'eau dans toutes les chambres, ...), deux tranches de travaux supplémentaires sont d'ores et déjà programmées (avec les financements afférents).

D'une part, l'agrandissement des bureaux éducatifs des trois unités, l'implantation d'un espace de « repos et de retrait » sur chacune d'elles et la création d'une entrée repérée (avec hall d'accueil visiteurs et petite salle de réunion). Concomitamment à cette réalisation, le plan de circulation extérieure d'accès à la MAS sera globalement remodelé pour les « visiteurs ».

D'autre part, la construction d'un bâtiment annexe, accueillant à la fois des locaux spécifiques au service entretien (pour les besoins de la MAS), mais aussi un étage dédié à l'accueil des familles et des proches rendant visite aux résidents, et permettre ainsi un temps dédié d'intimité, en dehors du « collectif », avec la personne concernée.

Il convient de préciser que cette liste de projets et de travaux, d'ores et déjà programmés, n'est en rien exhaustive.

En effet, l'évolution des réglementations (Cf. Décret tertiaire développé au 5.4 de ce projet, chapitre « préoccupations environnementales »), mais aussi le souci d'améliorer le confort d'été, tant des résidents que des professionnels, dans les différents établissements et services, devront être parties intégrantes des axes d'amélioration à construire et à réaliser dans la temporalité de ce projet.

* Au niveau des équipements

L'ABSEAH a déjà fait évoluer son Système d'Information (SI), tant en terme de matériel et de logiciels que d'infrastructures de sécurité et de communication. Les efforts ont porté très concrètement sur la mise en place d'une gouvernance des systèmes d'information, avec l'assistance d'un conseil en transformation numérique externalisé, Délégué à la Protection des Données (DPO) déclaré auprès de la CNIL, et spécialisé dans les domaines du médico-social et de la santé en général.

L'ABSEAH s'est fortement impliquée dans le programme, appel à projets « ESMS & Numérique » en Occitanie, en étant porteur de projet, pour une grappe de 5 Organismes Gestionnaires (Associations et GCSMS partenaires).

A ce titre, elle a pu bénéficier, de l'aide à l'investissement qui permettra aux ESMS de s'équiper, d'acquérir ou de moderniser leur « Dossier Usager Informatisé » (DUI) existant, en se faisant accompagner pour la conduite du projet, afin d'atteindre des cibles d'usages en matière de DUI et d'échange et de partage des données de santé et médico-sociales. Le déploiement de ce DUI est prévu à partir de 2023.

L'enjeu principal de cette transformation numérique est d'améliorer la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes dans une logique de parcours grâce à la mise en place d'outils, en favorisant :

- La connaissance des personnes accompagnées, de leurs besoins, ainsi que ceux de leurs proches aidants.
- La coopération et la coordination des différents professionnels de santé et d'accompagnement.
- Le pilotage des ESMS (la mutualisation entre ESMS faisant écho à la question des coopérations et mutualisations entre Organismes Gestionnaires).

5.4. Intégrer dans le fonctionnement et les projets la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

L'ABSEAH, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), doit intégrer à son projet associatif la Responsabilité Sociétale des Organisation (RSO) qui comprend des préoccupations sociales, économiques, environnementales et éthiques.

- Ethique : la personne, son écoute, son projet, priment sur la recherche du profit et de toute sélection à son admission en établissement. De plus, la progression d'un accompagnement bienveillant doit passer par une augmentation de la qualité de vie et du sens donné au travail des salariés y compris de leur rémunération indispensable pour garantir une attractivité aux métiers de l'accompagnement.

- Environnementale : Réduire notre empreinte énergétique (Cf. Décret 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire). A différentes échéances, le Décret dit « Tertiaire » impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments de : 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

Intégrer dans toutes nos actions, la sobriété, la durabilité, la réduction du gaspillage, (Cf. notamment les Lois EGAlim et EGAlim 2 qui comportent 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable). Dans les faits, repenser l'utilisation des moindres ressources, innover, être prescripteur auprès de nos fournisseurs et diminuer nos déchets.

- Économique : Rendre visible son impact économique direct et indirect sur l'économie du territoire notamment en valorisant notre fonction d'employeur et de prestataire de service.

- Sociale : Démontrer notre utilité sociale en étant vecteur de lien social et de solidarité en toute transparence.

5.5. Développer l'ancrage territorial

Il s'agit ici d'envisager des réponses de proximité aux besoins repérés et d'éviter l'isolement par une plus grande pratique de la solidarité inter-associative et :

- Faire vivre la plateforme inter-associative existante.
- Avoir une présence « visible » de l'Association et poursuivre l'investissement dans les différents réseaux, unions, fédérations et organisations.
- Rechercher le décloisonnement du Sanitaire et du Médico-Social, comme celui des établissements pour Personnes Handicapées (PH) et pour Personnes Agées (PA), au travers de Plateformes d'Accompagnement Territorial Global.
- Mettre au service du territoire nos compétences et productions (GTR, ESAT, etc.).

Les défis, les enjeux conséquents à relever, (Cf. notamment le paragraphe précédent sur la RSO, celui relatif au Systèmes d'Informations, ...) et à l'accroissement permanent des Normes, nécessitent déjà le recours à de nouvelles compétences et à de nouveaux métiers dans notre organisation.

Dans ce cadre (contexte), la capacité de l'Association à poursuivre et développer les partenariats déjà existants (plateforme, GCSMS, ...), à rechercher toutes nouvelles coopérations, mutualisations opportunes, sera une des clés favorisant l'atteinte des objectifs développés dans ce projet associatif.

5.6. Négocier dans le cadre des CPOM(s) les axes stratégiques et les moyens financiers adaptés au regard des objectifs de ce projet associatif

Les objectifs stratégiques définis dans le cadre de chaque Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période de 2023-2027 (en cours de négociation), se déclinent comme suit :

* Pour l'ARS

- Favoriser la logique de parcours et personnaliser l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour éviter les ruptures.
- Améliorer l'efficacité des structures et la qualité de la prise en charge.
- Encourager et développer les pratiques et les partenariats permettant d'améliorer le parcours de soins des personnes en situation de handicap.
- Promouvoir et développer l'inclusion en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap.
- Améliorer la politique de gestion des risques.
- Promouvoir la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et l'attractivité des métiers.
- Favoriser l'engagement de l'Organisme Gestionnaire à l'égard du numérique.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées

* Pour le Département

- Diversifier l'offre d'accompagnement au regard des attentes du public accueilli.
- Améliorer en continu la qualité de l'accompagnement.
- Consolider la Gestion des Ressources Humaines.

Ainsi, afin de pouvoir atteindre les objectifs de ce projet associatif, il convient :

- D'obtenir les dotations de financements par le Département et l'ARS dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).
- D'évaluer les coûts induits par les nouveaux agréments (Accueil de Jour, Hébergement Temporaire, Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes ...).
- De suivre la mise en œuvre des Plans Pluriannuels d'Investissements.
- De veiller à l'équilibre budgétaire au regard de l'évolution du contexte économique et juridique.

CONCLUSION

En synthèse, cette conclusion reprend les axes forts de ce projet associatif : l'autodétermination et la Responsabilité Sociétale des Organisations.

L'autodétermination et le pouvoir d'agir sont les « maîtres mots » dans la mise en place des solutions d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ils n'ont de sens que dans la prise en compte des fragilités individuelles.

L'Association s'engage pour que chaque personne, quel que soit son âge, sa situation, son état, puisse trouver la meilleure réponse en termes de soins, d'accueil, d'accompagnement, d'insertion sociale ou professionnelle, d'autonomie.

Alors que le terme « d'inclusion » prend de plus en plus de place dans les politiques publiques du handicap, il est important de maintenir, pour les plus fragiles, une offre institutionnelle et collective, seule à même, à ce jour, de répondre à leurs besoins.

Pour autant, il reste important d'agir pour élargir les possibles pour tous : bientraitance, accès à des réponses de qualité, éthique professionnelle, respect de la personne, innovation dans l'accueil et la prise en charge, agilité, ...

A l'heure des politiques de désinstitutionalisation, l'un des enjeux majeurs de l'Association est de pouvoir rester attentive aux plus fragiles.

De fait, l'autonomie n'est pas forcément synonyme d'inclusion : de nombreuses personnes se trouvent trop souvent confrontées à l'isolement, à des difficultés d'accès aux soins, à des problèmes de mobilité, ... C'est aussi la volonté de l'Association que de pouvoir adapter son accompagnement, ses prestations, de manière individualisée, en fonction des besoins exprimés et repérés de chaque personne accompagnée, de ses attentes, **voire de ses rêves**.

Afin de ne pas tomber dans le « piège idéologique de la désinstitutionalisation », il est impératif de renforcer le caractère inclusif des établissements d'accueil et d'hébergement.

La Responsabilité Sociétale des Organisations est devenue un sujet majeur de préoccupation sociétale, même si elle reste encore, trop souvent, anecdotique dans les stratégies des ESMS. Pourtant, la RSO est une vision des établissements et services qui doit conduire l'Association à intégrer de manière volontariste les préoccupations sociales/sociétales, environnementales et économiques des activités de l'ABSEAH.

Le défi climatique est maintenant parfaitement identifié, même si les solutions peuvent encore paraître incertaines.

Le défi social et sociétal l'est tout autant, avec des enjeux forts en matière de recrutement, d'intégration/fidélisation et de recherche de sens pour le secteur médico-social, et donc pour l'ABSEAH, qui s'appuie sur des métiers et des valeurs humanistes

Quant au défi économique, les enjeux de rationalisation budgétaire et de maîtrise de l'inflation nous conduisent à toujours plus de vigilance. Il conviendra alors de rechercher des financements spécifiques pour concrétiser l'indispensable transition énergétique.

Il s'agit donc bien de mettre en œuvre une véritable stratégie, qui doit porter sur un ensemble d'actions coordonnées au service d'une vision et d'une ambition clairement définie.

A.B.S.E.A.H.

Association Belmontaise de **S**ervice **E**t d'**A**ccompagnement pour personnes **H**andicapées

En dernier lieu, il y a lieu de préciser que ce projet ne peut aborder toutes les évolutions réglementaires et/ou sociétales en cours ou à venir. Ainsi, il conviendra donc de rester en permanence en veille « stratégique » sur divers sujets (liste non exhaustive) tels que :

- L'évolution des politiques publiques en matière de handicap, au regard des directives européennes, voire « onusiennes », prônant la désinstitutionnalisation.

- Le changement de modèle de financement envisagé à partir de 2025, dans le cadre de la réforme de la tarification dite « SERAFIN-PH » (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées).

- La réforme et le calendrier de l'évaluation selon le nouveau référentiel de la HAS (Haute Autorité de Santé).

- Les réflexions relatives à l'accompagnement à « la vie intime, sexuelle et affective pour les personnes handicapées » au regard des propositions du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) en date de février 2023.

- ...

Enfin, **ce projet associatif**, qui devra se trouver décliné dans chaque réécriture de projet d'établissement ou de service, est un cadre structurant l'action de toutes les parties prenantes, professionnels, bénévoles et administrateurs, nécessitant l'adhésion de tous.

Chacun, de sa place, doit s'engager à en respecter les valeurs et missions, les orientations, éléments déterminants pour poursuivre la mise en œuvre d'une amélioration constante d'un accompagnement de qualité à l'égard des personnes accueillies dans les établissements et services de l'ABSEAH.

Glossaire

AJ	Accueil de Jour
ARS	Agence Régionale de Santé
ATC	Autorités de Tarification et de Contrôle
CCUE	Convention Collective Unique de branche Etendue
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CIDPH	Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées
CNCPH	Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CTS	Conseil Territorial de Santé
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DPO	Délégué à la Protection des Données
DUI	Dossier Usager Informatisé
EA	Entreprise Adaptée
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESSMS	Etablissement ou Service Social ou Médico-Social
FH	Foyer d'Hébergement
FV	Foyer de Vie
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTR	Groupement des Terres Rouges
HAS	Haute Autorité de Santé
HT	Hébergement Temporaire

A.B.S.E.A.H.

Association **B**elmontaise de **S**ervice **E**t d'**A**ccompagnement pour personnes **H**andicapées

IMP	Institut Médico-Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OG	Organisme Gestionnaire
PA	Personne Agée
PATG	Plateforme d'Accompagnement Territorial Global
PH	Personne Handicapé
PPF	Plan Pluriannuel de Formation
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SERAFIN-PH	Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SI	Système d'Information
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux
UPHV	Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux